

## demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON **RAMIER - ANNEE 2025** Organisme : SEPR Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Conformément aux dispositions ministérielles et préfectorales en vigueur \* pour l'application de l'arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté du préfet, la présente démarche simplifiée permet de faire en ligne la demande de destruction à tir du pigeon ramier dans le département de Seine-et-Marne. \* Références des textes: Arrêté ministériel du 3 avril 2012 Arrêté préfectoral nº 2024/DDT/SEPR/72 du 1er juin 2024 Arrêté préfectoral nº 2024/DDT/SEPR/76 du 1er juin 2024 Informations du demandeur Civilité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Monsieur Prénom NOM Préciser entre parenthèses après votre nom si la demande concerne une société (GAEC, SCEA, ...) **Adresse** 

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION	ON A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 202
Code postal	
Commune	
E-mail	
Téléphone	
Qualité du demandeur  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Propriétaire	
Fermier	
Détenteur du droit de chasse*	
Délégué*	
1er avril 2025 au 31 juillet 2025 : Commune(s) concernée(s)	
Communes concernées par le territoire Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles ACHERES-LA-FORET	
☐ AMILLIS	
AMPONVILLE	
ANDREZEL	
ANNET-SUR-MARNE	
ARBONNE-LA-FORET	
ARGENTIERES	
ARMENTIERES-EN-BRIE	
ARVILLE	
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	
AUFFERVILLE	
AUGERS-EN-BRIE	
AULNOY	
AVON	
BABY	
П	

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
☐ BAILLY-ROMAINVILLIERS
BALLOY
BANNOST-VILLEGAGNON
BARBEY
BARBIZON
BARCY
BASSEVELLE
☐ BAZOCHES-LES-BRAY
☐ BEAUCHERY-SAINT-MARTIN
BEAUMONT-DU-GATINAIS
☐ BEAUTHEIL-SAINTS
☐ BEAUVOIR
BELLOT
☐ BERNAY-VILBERT
☐ BETON-BAZOCHES
☐ BEZALLES
BLANDY
☐ BLENNES
☐ BOIS-LE-ROI
BOISDON
BOISSETTES
☐ BOISSISE-LA-BERTRAND
☐ BOISSISE-LE-ROI
☐ BOISSY-AUX-CAILLES
☐ BOISSY-LE-CHATEL
BOITRON
BOMBON
BOUGLIGNY
BOULANCOURT
BOULEURS
☐ BOURRON-MARLOTTE
BOUTIGNY
☐ BRANSLES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
☐ BREAU
☐ BRIE-COMTE-ROBERT
☐ BROU-SUR-CHANTEREINE
BURCY
BUSSIERES
☐ BUSSY-SAINT-GEORGES
☐ BUSSY-SAINT-MARTIN
BUTHIERS
CANNES-ECLUSE
CARNETIN
CELY
CERNEUX
CESSON
CESSOY-EN-MONTOIS
CHAILLY-EN-BIERE
CHAILLY-EN-BRIE
CHAINTREAUX
CHALAUTRE-LA-GRANDE
CHALAUTRE-LA-PETITE
CHALIFERT
CHALMAISON
☐ CHAMBRY
CHAMIGNY
☐ CHAMPAGNE-SUR-SEINE
☐ CHAMPCENEST
CHAMPDEUIL
☐ CHAMPEAUX
☐ CHAMPS-SUR-MARNE
CHANGIS-SUR-MARNE
CHANTELOUP-EN-BRIE
CHARMENTRAY
CHARNY
CHARTRETTES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
CHATEAU-LANDON
☐ CHATEAUBLEAU
☐ CHATENAY-SUR-SEINE
CHATENOY
CHATILLON-LA-BORDE
☐ CHATRES
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
CHAUFFRY
CHAUMES-EN-BRIE
CHELLES
CHENOISE-CUCHARMOY
CHENOU
CHESSY
CHEVRAINVILLIERS
CHEVRU
CHEVRY-COSSIGNY
CHEVRY-EN-SEREINE
CHOISY-EN-BRIE
CITRY
CLAYE-SOUILLY
CLOS-FONTAINE
COCHEREL
COLLEGIEN
COMBS-LA-VILLE
COMPANS
CONCHES-SUR-GONDOIRE
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE
CONGIS-SUR-THEROUANNE
COUBERT
COUILLY-PONT-AUX-DAMES
COULOMBS-EN-VALOIS
COULOMMES
COULOMMIERS

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
COURCELLES-EN-BASSEE
COURCHAMP
COURPALAY
COURQUETAINE
COURTACON
COURTOMER
COURTRY
COUTENCON
COUTEVROULT
☐ CRECY-LA-CHAPELLE
☐ CREGY-LES-MEAUX
CREVECOEUR-EN-BRIE
CRISENOY
☐ CROISSY-BEAUBOURG
☐ CROUY-SUR-OURCQ
CUISY
DAGNY
☐ DAMMARIE-LES-LYS
DAMMARTIN-EN-GOELE
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☐ DAMPMART
☐ DARVAULT
☐ DHUISY
☐ DIANT
DONNEMARIE-DONTILLY
DORMELLES
DOUE
☐ DOUY-LA-RAMEE
☐ ECHOUBOULAINS
☐ EGLIGNY
☐ EGREVILLE
☐ EMERAINVILLE
☐ ESBLY

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
☐ ETREPILLY
☐ EVERLY
☐ EVRY-GREGY-SUR-YERRE
☐ FAREMOUTIERS
☐ FAVIERES
FAY-LES-NEMOURS
FERICY
FEROLLES-ATTILLY
FERRIERES-EN-BRIE
☐ FLAGY
☐ FLEURY-EN-BIERE
FONTAINE-FOURCHES
FONTAINE-LE-PORT
FONTAINEBLEAU
FONTAINS
FONTENAILLES
☐ FONTENAY-TRESIGNY
FORFRY
FORGES
☐ FOUJU
☐ FRESNES-SUR-MARNE
FRETOY
FROMONT
☐ FUBLAINES
GARENTREVILLE
GASTINS
GERMIGNY-L'EVEQUE
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS
GESVRES-LE-CHAPITRE
GIREMOUTIERS
GIRONVILLE
GOUAIX
GOUVERNES

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
GRAVON
GRESSY
☐ GRETZ-ARMAINVILLIERS
☐ GREZ-SUR-LOING
☐ GRISY-SUISNES
GRISY-SUR-SEINE
GUERARD
GUERCHEVILLE
GUERMANTES
GUIGNES
GURCY-LE-CHATEL
☐ HAUTEFEUILLE
HERICY
HERME
HONDEVILLIERS
☐ ICHY
☐ ISLES-LES-MELDEUSES
☐ ISLES-LES-VILLENOY
☐ IVERNY
☐ JABLINES
☐ JAIGNES
☐ JAULNES
JOSSIGNY
☐ JOUARRE
☐ JOUY-LE-CHATEL
☐ JOUY-SUR-MORIN
☐ JUILLY
JUTIGNY
LA BROSSE-MONTCEAUX
LA CELLE-SUR-MORIN
LA CHAPELLE-GAUTHIER
LA CHAPELLE-IGER
LA CHAPELLE-LA-REINE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
LA CHAPELLE-RABLAIS
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE
LA CROIX-EN-BRIE
LA FERTE-GAUCHER
LA FERTE-SOUS-JOUARRE
☐ LA GENEVRAYE
LA GRANDE-PAROISSE
LA HAUTE-MAISON
LA HOUSSAYE-EN-BRIE
LA MADELEINE-SUR-LOING
LA ROCHETTE
LA TOMBE
LA TRETOIRE
LAGNY-SUR-MARNE
LARCHANT
LAVAL-EN-BRIE
LE CHATELET-EN-BRIE
LE MEE-SUR-SEINE
LE MESNIL-AMELOT
LE PIN
LE PLESSIS-AUX-BOIS
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX
LE PLESSIS-L'EVEQUE
LE PLESSIS-PLACY
LE VAUDOUE
LECHELLE
LES CHAPELLES-BOURBON
LES ECRENNES
LES MARETS
LES ORMES-SUR-VOULZIE
LESCHEROLLES
LESCHES
LESIGNY

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
LIEUSAINT
LIMOGES-FOURCHES
LISSY
LIVERDY-EN-BRIE
LIVRY-SUR-SEINE
LIZINES
LIZY-SUR-OURCQ
LOGNES
LONGPERRIER
LONGUEVILLE
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE
LUISETAINES
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
LUZANCY
MACHAULT
MAGNY-LE-HONGRE
MAINCY
MAISON-ROUGE
MAISONCELLES-EN-BRIE
MAISONCELLES-EN-GATINAIS
MARCHEMORET
MARCILLY
MAREUIL-LES-MEAUX
MARLES-EN-BRIE
MAROLLES-EN-BRIE
MAROLLES-SUR-SEINE
MARY-SUR-MARNE
MAUPERTHUIS
MAUREGARD
MAY-EN-MULTIEN
☐ MEAUX
MEIGNEUX

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
MELUN
MELZ-SUR-SEINE
☐ MERY-SUR-MARNE
☐ MESSY
MISY-SUR-YONNE
MITRY-MORY
MOISENAY
MOISSY-CRAMAYEL
MONDREVILLE
MONS-EN-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-MEAUX
MONTCEAUX-LES-PROVINS
MONTCOURT-FROMONVILLE
MONTDAUPHIN
MONTENILS
MONTEREAU-FAULT-YONNE
MONTEREAU-SUR-LE-JARD
MONTEVRAIN
MONTGE-EN-GOELE
MONTHYON
MONTIGNY-LE-GUESDIER
MONTIGNY-LENCOUP
MONTIGNY-SUR-LOING
MONTMACHOUX
MONTOLIVET
MONTRY
MORET LOING ET ORVANNE ORVANNE
MORMANT
MORTCERF
MORTERY
MOUROUX
MOUSSEAUX-LES-BRAY
MOUSSY-LE-NEUF

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
MOUY-SUR-SEINE
NANDY
NANGIS
☐ NANTEAU-SUR-ESSONNE
MANTEAU-SUR-LUNAIN
□ NANTEUIL-LES-MEAUX
☐ NANTEUIL-SUR-MARNE
NANTOUILLET
☐ NEMOURS
☐ NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
NOISIEL
□ NOISY-RUDIGNON
□ NOISY-SUR-ECOLE
NONVILLE
☐ NOYEN-SUR-SEINE
OBSONVILLE
OCQUERRE
OISSERY
ORLY-SUR-MORIN
ORMESSON
□ OTHIS
OZOIR-LA-FERRIERE
OZOUER-LE-VOULGIS
□ PALEY
PAMFOU
PAROY
PASSY-SUR-SEINE
☐ PECY
☐ PENCHARD
☐ PERTHES
☐ PEZARCHES
☐ PIERRE-LEVEE
POIGNY

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
POLIGNY
POMMEUSE
POMPONNE
PONTAULT-COMBAULT
PONTCARRE
☐ PRECY-SUR-MARNE
PRESLES-EN-BRIE
☐ PRINGY
☐ PROVINS
☐ PUISIEUX
QUIERS
QUINCY-VOISINS
RAMPILLON
☐ REAU
☐ REBAIS
RECLOSES
☐ REMAUVILLE
REUIL-EN-BRIE
ROISSY-EN-BRIE
ROUILLY
ROUVRES
☐ ROZAY-EN-BRIE
RUBELLES
RUMONT
RUPEREUX
SAACY-SUR-MARNE
SABLONNIERES
SAINT-AUGUSTIN
SAINT-BARTHELEMY
☐ SAINT-BRICE
SAINT-CYR-SUR-MORIN
SAINT-DENIS-LES-REBAIS
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
SAINT-GERMAIN-LAVAL
SAINT-GERMAIN-LAXIS
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
☐ SAINT-HILLIERS
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX
SAINT-JUST-EN-BRIE
☐ SAINT-LEGER
SAINT-LOUP-DE-NAUD
☐ SAINT-MAMMES
☐ SAINT-MARD
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
SAINT-MARTIN-EN-BIERE
☐ SAINT-MERY
☐ SAINT-MESMES
SAINT-OUEN-EN-BRIE
SAINT-OUEN-SUR-MORIN
SAINT-PATHUS
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
SAINT-REMY-LA-VANNE
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
SAINT-SIMEON
SAINT-SOUPPLETS
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
SAINTE-AULDE
SAINTE-COLOMBE
SALINS
SAMMERON
SAMOIS-SUR-SEINE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
SANCY
SANCY-LES-PROVINS
SAVIGNY-LE-TEMPLE
SAVINS
SEINE-PORT
☐ SEPT-SORTS
☐ SERRIS
SERVON
☐ SIGNY-SIGNETS
SIGY
SIVRY-COURTRY
SOGNOLLES-EN-MONTOIS
SOIGNOLLES-EN-BRIE
□ SOISY-BOUY
SOLERS
SOUPPES-SUR-LOING
SOURDUN
TANCROU
THENISY
THIEUX
THOMERY
THORIGNY-SUR-MARNE
THOURY-FEROTTES
TIGEAUX
TORCY
TOUQUIN
TOURNAN-EN-BRIE
TOUSSON
TREUZY-LEVELAY
TRILBARDOU
TRILPORT
TROCY-EN-MULTIEN
URY

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
☐ VAIRES-SUR-MARNE
☐ VALENCE-EN-BRIE
VANVILLE
☐ VARENNES-SUR-SEINE
☐ VARREDDES
VAUCOURTOIS
☐ VAUDOY-EN-BRIE
☐ VAUX-LE-PENIL
☐ VAUX-SUR-LUNAIN
☐ VENDREST
☐ VERDELOT
☐ VERNEUIL-L'ETANG
☐ VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
☐ VERT-SAINT-DENIS
☐ VIEUX-CHAMPAGNE
VIGNELY
☐ VILLE-SAINT-JACQUES
VILLEBEON
VILLECERF
VILLEMARECHAL
☐ VILLEMAREUIL
☐ VILLEMER
☐ VILLENAUXE-LA-PETITE
☐ VILLENEUVE-LE-COMTE
☐ VILLENEUVE-LES-BORDES
☐ VILLENEUVE-SAINT-DENIS
☐ VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN
☐ VILLENEUVE-SUR-BELLOT
VILLENOY
VILLEPARISIS
VILLEROY
VILLEVAUDE
☐ VILLIERS-EN-BIERE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
☐ VILLIERS-SOUS-GREZ
☐ VILLIERS-SUR-MORIN
☐ VILLIERS-SUR-SEINE
☐ VILLUIS
☐ VIMPELLES
VINANTES
☐ VINCY-MANOEUVRE
VOINSLES
VOISENON
VOULANGIS
VOULTON
□ VOULX
☐ VULAINES-LES-PROVINS
☐ VULAINES-SUR-SEINE
TYEBLES TELES
Lieu(x)-dit(s)
Surface boisée (en ha) surface boisée concernée par la demande de destruction Si votre demande concerne uniquement les surfaces cultivées indiquer "0"
Parcelles cadastrales concernées surface boisée concernée par la demande de destruction Si vous optez pour le plan graphique ou si votre demande concerne uniquement les surfaces cultivées indiquer "/"
Surface agricole (en ha) surface agricole concernée par la demande de destruction Si votre demande concerne uniquement les boisements indiquer "0"
Parcelles cadastrales concernées surface boisée concernée par la demande de destruction Si vous optez pour le plan graphique ou si votre demande concerne uniquement les surfaces cultivées indiquer "/"

Localisation des zones de destructions (privilégier l'utilisation de la cartographie ci-dessous. A défaut, joindre un plan pdf)

## DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025 Pour tracer le périmètre de la demande, veuillez cliquer sur "ajouter une zone" puis tracer le périmètre. Pour faciliter votre saisie vous pouvez inscrire le nom de votre commune pour centrer le plan sur celle-ci Pièce justificative à joindre en complément du dossier □ Plans joindre un plan de situation et parcellaire **NATURE DES CULTURES A PROTEGER** Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles jusqu'à la floraison pour le colza, du 1er avril jusqu'au stade de développement atteignant 15 cm pour le lin, du 1er avril jusqu'au stade de développement atteignant 15 cm pour le tournesol, du 20 avril jusqu'au 31 juillet pour le soja, jusqu'au 30 juin pour la vesce, jusqu'au 30 juin pour la féverole, jusqu'au 31 juillet pour le pois protéagineux, jusqu'au 31 juillet pour le pois de conserve, du 1er au 31 juillet uniquement dans les parcelles d'escourgeon versées, du 1er au 31 juillet uniquement dans les parcelles de blé versées, jusqu'au 30 juin dans les cultures maraichères, jusqu'au 30 juin pour les autres cultures, iusqu'au 31 juillet pour les autres cultures dans le cas de conditions climatiques ou agricoles exceptionnelles, Nature des CULTURES - cas particuliers Si votre demande ne concerne pas le "cas par cas" ou "conditions climatiques ou agricoles exceptionnelles nécessitant un allongement de la période de destruction" indiquer "/" Pour les 2 cas mentionnés ci-dessus, préciser la nature de culture MOTIF(S) DE LA DEMANDE MOTIF(S) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

## **MOYENS MIS EN PLACE**

Pour la préservation des intérêts agricoles, la destruction ne peut être autorisée qu'au dessus d'un champ muni d'un moyen de prévention des dégâts (système d'effarouchement). Par conséquent, les moyens mis en place pour protéger la culture doivent être obligatoirement renseignés.

Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025 J'ai pris connaissance que l'emploi des appeaux et des appelants (artificiels ou vivants) est interdit Cochez la mention applicable Oui
Non
En complément, je procède (ou fais procéder) à la destruction à tir du pigeon ramier au cours du mois de mars 2025 sur le territoire demandé pour la présente déclaration de destruction  Cochez la mention applicable  Oui
Non
JE CERTIFIE avoir mis en place des moyens de prévention des dégâts aux cultures agricoles préalablement à cette demande de déclaration de destruction  La destruction de ces oiseaux est seulement autorisée si les champs sont munis d'un système d'effarouchement et à condition que les cultures soient en place
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Moyens de prévention mis en place Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Effaroucheurs acoustiques (canons à gaz, fusées, hauts-parleurs,)
Effaroucheurs visuels (épouvantails, cerfs-volants, rubans, ballons,)
DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION
JE DECLARE avoir délégué mon droit aux personnes nominativement désignées ci-dessous qui devront être en possession d'une délégation écrite si je n'assiste pas aux opérations de destruction, conformément au joint à cette demande.  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Nombre de tireurs Si pas de délégation, indiquer "0"
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  0
□ 1
□ 2
□ 3
□ 4
□ 5
□ 6
□ <sup>7</sup>
□ 8
П

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR DU PIGEON RAMIER - ANNEE 2025
□ 10
NOM Prénom numéro de permis Pour ce champ, compléter pour chaque tireur le nom (EN MAJUSCULE), le prénom (Première lettre en majuscules) et n° de permis. Merci de mettre un "/" entre chaque tireur délégué
ENGAGEMENTS
Rappel En cochant cette case, je reconnais avoir pris note que le tir dans les nids est strictement interdit. Le tir ne peut s'effectuer qu'à partir de postes fixes matérialisés de main d'homme. Le propriétaire, possesseur ou fermier, procède personnellement aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder. Le délégataire ne peut percevoir de rémunération pour l'accomplissement de sa délégation (Code de l'environnement - article R.427-8)
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Délégation du droit de destruction  En cochant cette case je certifie être détenteur du droit de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ou avoir reçu délégations écrites du (des) propriétaire(s) et/ou fermier(s) pour la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette - ces délégation(s) pourra (ont) être demandée(s) en cas de contrôle)
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je m'engage à rendre le bilan de mes prélèvements En cochant cette case je m'engage à transmettre à la DDT de Seine-et-Marne le bilan des destructions, y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 10 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction, et au plus tard le 15 août 2025. A défaut de réception, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le bilan peut être réalisé en ligne dans la téléprocédure dédiée en utilisant le n° de dossier de la présente demande.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non